

Nouvelles obligations de transparence des banques : quels enseignements ?

Manon Aubry, Responsable de plaidoyer Justice Fiscale & Inégalités, Oxfam France.

Lucie Watrinet, chargée de plaidoyer Financement du Développement, CCFD-Terre Solidaire, coordinatrice de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires



La transparence, pierre angulaire de la lutte contre l'évasion fiscale

- Objectif : connaître l'activité des entreprises dans tous les pays où elles sont présentes
- Vote de la loi bancaire en 2013, suivie d'une directive européenne

Le reporting pays par pays public

➤ Le concept : déclarer, dans chaque pays d'implantation :

- La nature des activités que l'on mène (banque de détail, gestion de fortune, financement d'entreprises).
- Le volume d'activité (chiffre d'affaires)
- Les bénéfices que l'on en retire
- Le nombre de personnes que l'on emploie
- Les subventions que l'on reçoit
- Les impôts que l'on paye

Que permettent de montrer ces informations?

**En quête de transparence :
Sur la piste des banques
françaises dans les paradis
fiscaux**

Oxfam, CCFD-Terre Solidaire et
Secours Catholique- Caritas
France

16 mars 2016.



Une déconnexion des activités

À l'international,
alors que les banques
françaises réalisent

1/3

de leurs bénéfices
dans les paradis fiscaux
ceux-ci ne représentent que

1/4

de leurs activités
internationales déclarées,

1/5

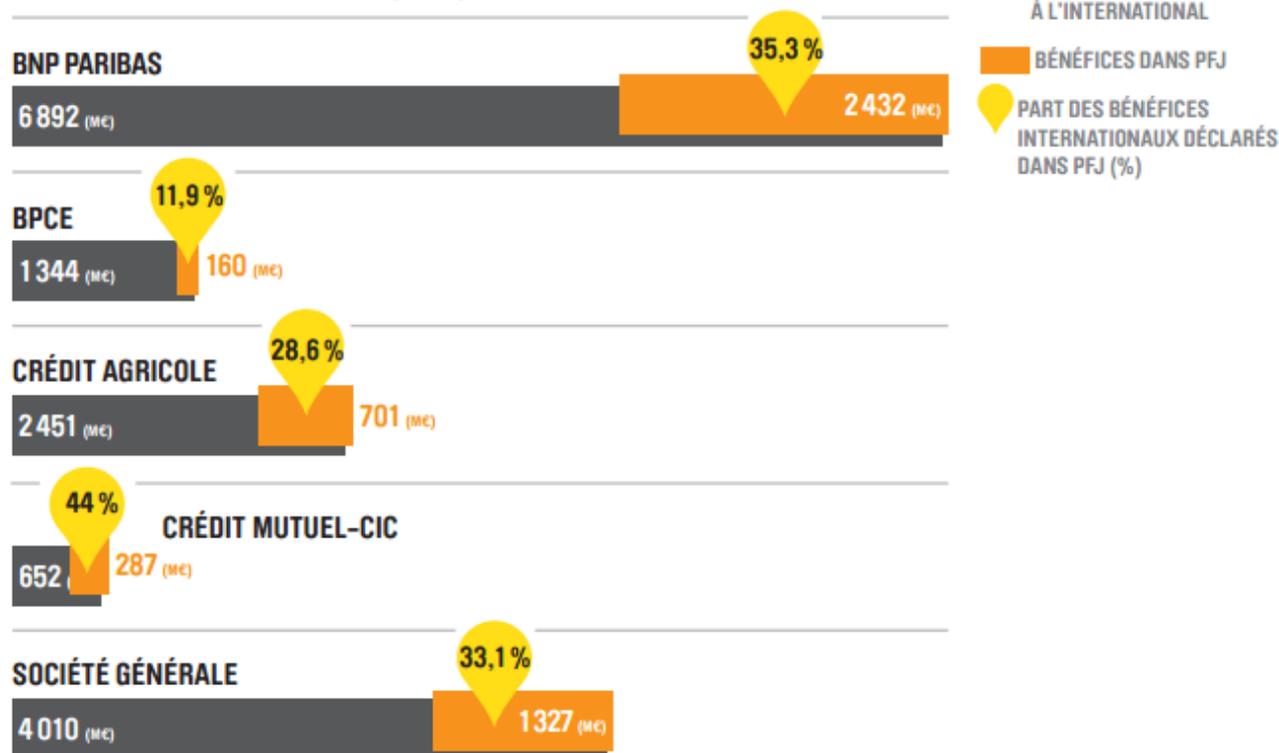
de leurs impôts et

1/6

de leurs employés.

Le profit offshore est monnaie courante

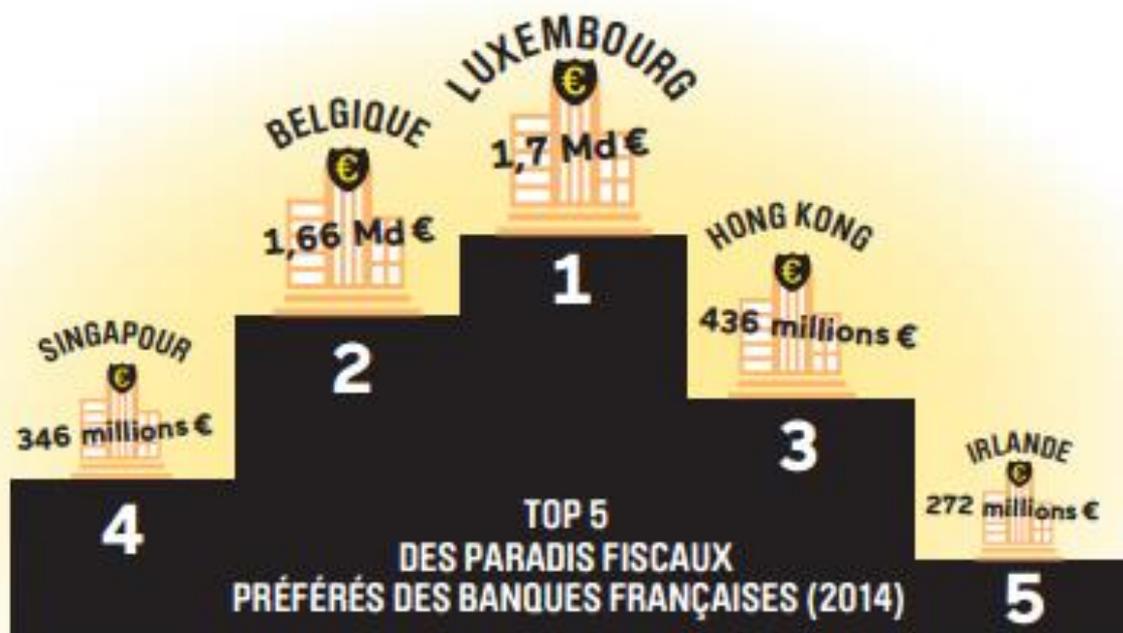
RÉPARTITION DES BÉNÉFICES DES BANQUES À L'INTERNATIONAL ET DANS LES PARADIS FISCAUX (2014)



Des paradis loin des palmiers

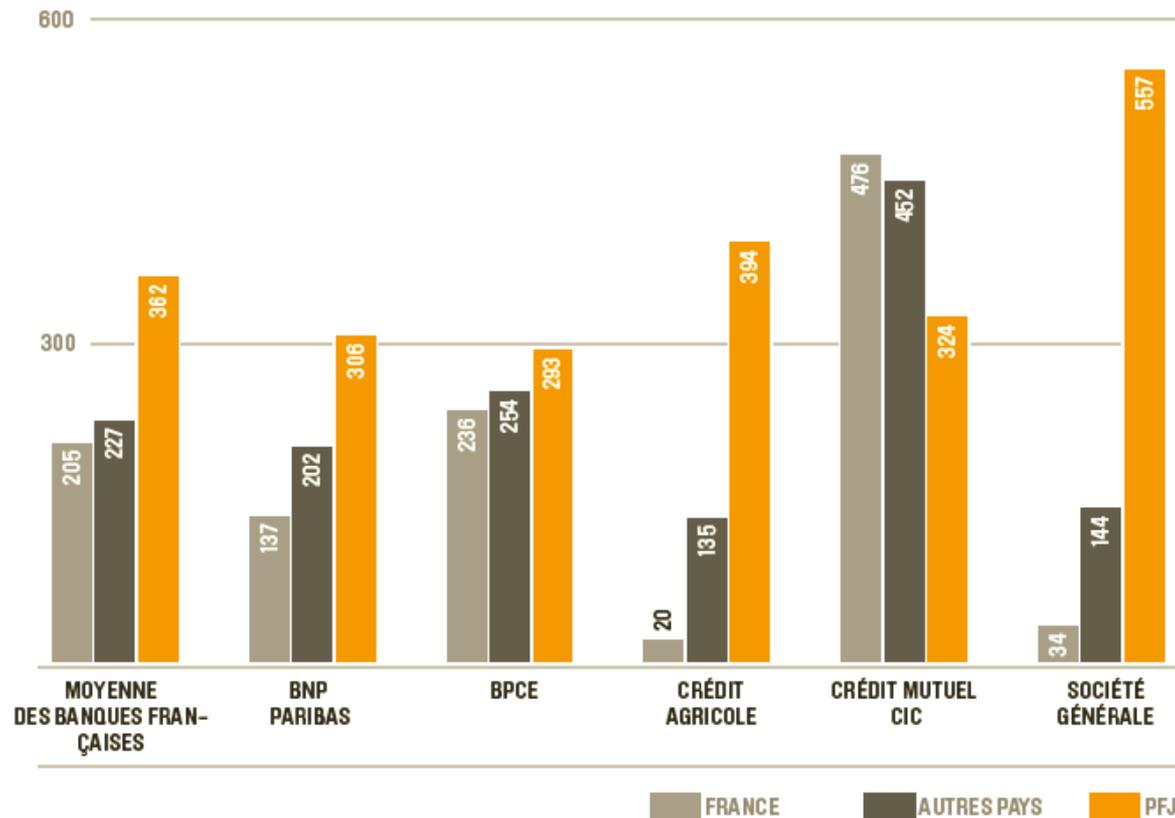
Luxembourg :

- 3^{ème} pays en terme de bénéfices, juste derrière France et R-U.
- Pour **Société Générale**, c'est même la première source de profits (590 m€), bien devant la France.

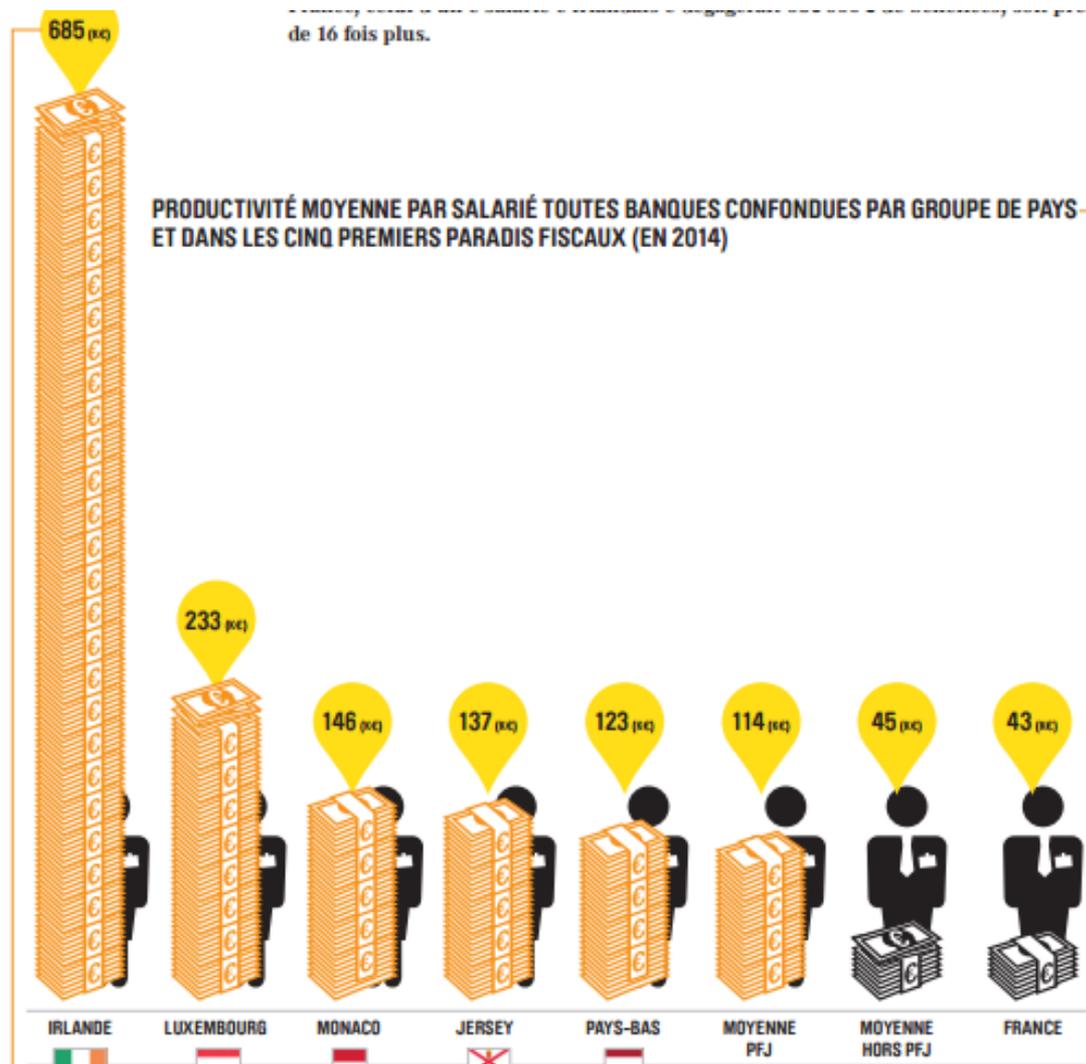


Les bénéfices du doute

BÉNÉFICES DÉCLARÉS PAR LES CINQ PLUS GRANDES BANQUES FRANÇAISES EN FRANCE, DANS LES PARADIS FISCAUX ET DANS LES AUTRES PAYS POUR UN CHIFFRE D'AFFAIRES IDENTIQUE (2014) (BASE 1 000 EUROS)



Des paradis qui donnent du zèle



L'employé de BPCE en Irlande est **31 fois + « productif »** qu'un salarié moyen de sa banque...

L'employé de Crédit Agricole en Irlande est **147 fois + « productif »** qu'un employé français

Des activités bien particulières dans les paradis fiscaux

Dans les paradis fiscaux où sont implantées les banques françaises, on retrouve :

- Peu ou pas d'activité de détail (services bancaires de base)
- Une spécialisation dans les activités de marché risquées
- Une spécialisation dans la gestion de fortune et la banque privée.

Sur les
159 filiales
du Crédit Agricole
dans les paradis fiscaux,
seulement
7
banques de détail

Parmi les
60 filiales
des banques françaises en
Irlande, on ne compte
qu'**1 seule**
banque de détail

Une imposition à géographie variable

Même dans les paradis fiscaux, les banques ne paient pas autant d'impôt qu'elles le devraient :



LES IMPÔTS PAYÉS PAR RAPPORT AUX PROFITS RÉALISÉS SONT DEUX FOIS MOINS IMPORTANTS DANS LES PARADIS FISCAUX

Dans 19 cas, les banques françaises ne paient même aucun euro d'impôt bien qu'elles fassent des bénéfices.

Hong-Kong : moyenne **4,4%** au lieu de **16,5%**
Irlande : moyenne **8,5 %** au lieu de **12,5 %**

Que font les banques dans les paradis fiscaux?

3 hypothèses :

1 – Diminuer leur **propre facture d'impôts**
(transfert artificiel de bénéfices)

2 – **Aider leurs clients** (particuliers et entreprises) à échapper à l'impôt (évasion fiscale) voire à la justice (blanchiment).

3 – **Contourner la régulation** pour prendre plus de risques sur les marchés financiers (spéculation), dissimuler les produits bancaires les + dangereux, etc.

Une transparence en demi teinte

■ Des catégories de reporting imprécises

- absence de typologie d'activités commune pour les cinq banques : (87 catégories pour la BPCE, 5 pour le Crédit Agricole)
- Un taux d'imposition effectif difficilement calculable car les banques ne présentent pas le bénéfice imposable
- Une compréhension de la catégorie « subvention » trop restrictive

Une transparence en demi teinte

- **Un format complexe (pdf)**

- **Alors que :**

la France a signé en 2013 **la Charte du G8 pour l'ouverture des données publiques**, qui préconise qu'un maximum de données soient publiées dans des formats uniformisés, exploitables et disponibles librement en ligne G8, (2013)

La France prendra en 2016 **la présidence du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO)**, une initiative multilatérale visant à promouvoir l'utilisation de formats ouverts pour les données publiques

Une transparence en demi teinte

- Des informations incomplètes et des données non renseignées

EXEMPLE DE LA BPCE

	Produit net bancaire (en M€)	Bénéfice ou perte avant impôts (en M€)	Impôts sur les bénéfices (en M€)	Effectifs ETP
	Exercice 2014			31/12/2014
États membres de l'Union européenne				
Lettonie	1	0	0	7
Lituanie	2	1	0	13
Luxembourg	106	115	(7)	272
Malte	1	1	0	0
Pays-Bas	21	10	(2)	71
Pologne	21	7	(2)	212
Portugal	31	4	(2)	149
République Tchèque	2	1	0	7
Roumanie	7	3	(1)	91
Slovaquie	1	0	0	8
Suède	3	1	0	16
Autres pays d'Europe				
Jersey	1	0	0	0
Monaco	11	10	(3)	32
Russie	16	7	(3)	70
Suisse	5	(14)	0	71
Afrique et bassin méditerranéen				
Afrique du Sud	4	0	0	66
Algérie	60	40	(9)	693
Cameroun	82	37	(9)	620
Congo	21	8	(3)	224
Djibouti	20	3	(1)	277

Une transparence en demi teinte

■ Des filiales qui manquent à l'appel

- Problème de la marge d'interprétation qu'ont les banques pour définir leur périmètre de consolidation
- certaines filiales figurent dans le périmètre de consolidation mais pas dans la liste des filiales exigée par le reporting pays par pays de la loi bancaire, alors que ces deux listes devraient être identiques
- des pays dans lesquels la banque indique avoir une ou plusieurs filiales et qui ne figurent pas dans le reporting pays par pays.

Nos recommandations pour une véritable transparence 1/2

- Exiger que les publications soient établies selon des **formats uniformisés, exploitables et disponibles en format ouvert en ligne**, conformément à la Charte du G8 pour l'ouverture des données publiques signée par la France en 2013.
- Définir une **typologie des activités** uniforme pour l'ensemble des banques.
- Rendre publics les **seuils de significativité** choisis pour définir le périmètre de consolidation des banques.
- Compléter **l'adresse précise de la filiale**, a minima en indiquant le territoire ou la région.

Nos recommandations pour une véritable transparence 2/2

- Préciser les **bénéfices imposables** dans la déclaration des bénéfices. Harmoniser le format de publication de l'impôt sur les bénéfices en indiquant : le montant global, l'impôt courant, l'impôt différé ; sans inclure aucun autre type d'impôt que celui sur les bénéfices.
- Inclure dans la définition de « **subvention** » du reporting des banques, l'ensemble des aides d'Etat dont elles bénéficient (prêt, crédit d'impôt, don, exonération, etc.).
- Compléter le reporting par **des données plus précises par activité** à l'intérieur des territoires et par des données permettant de **mesurer les activités réalisées pour leurs clients**.

Merci

Manon Aubry, Responsable de Plaidoyer Justice Fiscale & Inégalités. maubry@oxfamfrance.org

Lucie Watrinet, Chargée de Plaidoyer Financement du Développement, CCFD Terre Solidaire, l.watrinet@ccfd-terresolidaire.org

